



Avignon, le 19 juin 2017

## Sécheresse : le préfet de Vaucluse classe le département en vigilance

Après consultation du comité départemental « Sécheresse » réuni le 16 juin 2017, Bernard GONZALEZ, préfet de Vaucluse a décidé de placer en situation de vigilance l'ensemble du département. L'arrêté préfectoral est consultable sur le site [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) (Protection de l'Environnement>l'Eau et la Pêche>Police de l'Eau).

En effet, même si la situation hydrologique en Vaucluse est restée relativement favorable jusqu'à fin mai, le Vaucluse connaît depuis une forte vague de chaleur ainsi qu'une absence de pluie. Cette situation a entraîné une baisse rapide des débits des cours d'eau et des nappes phréatiques, déjà fragilisées par l'épisode de sécheresse observé en 2016.

Les prévisions météorologiques semblent confirmer la poursuite de ce temps chaud et sec, dans un contexte d'augmentation des prélèvements agricoles ou d'eau potable. Dans ce cadre, le risque d'une aggravation rapide de la situation de sécheresse ne peut être exclu.

En conséquence, **il appartient dès à présent aux usagers de porter une attention particulière à leurs besoins en limitant au strict nécessaire leur consommation d'eau dans tout le département :**

- **restreindre les usages secondaires** (nettoyage des voitures, lavages extérieurs...),
- **réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,**
- **réduire les consommations d'eau domestique,**
- **organiser la gestion du remplissage des piscines, pour éviter de déstabiliser le fonctionnement des réseaux,**
- **procéder à des arrosages modérés des espaces verts et mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,**
- **adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,**
- **anticiper sur les éventuelles restrictions futures.**

Les maires peuvent par ailleurs prendre, par arrêté municipal, des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de la gestion de leur réseau d'eau potable.

Une attention soutenue est apportée au suivi de cette situation de vigilance et à l'évolution des indicateurs. Un prochain comité sécheresse se réunira en juillet. En cas d'aggravation et conformément au plan-cadre sécheresse départemental, des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau pourraient être prises d'ici là.

### Contacts Presse

Émilie HOURS Tel : 04 88 17 80 40  
[emilie.hours@vaucluse.gouv.fr](mailto:emilie.hours@vaucluse.gouv.fr)

Céline PARYS Tel : 04 88 17 80 41  
[celine.parys@vaucluse.gouv.fr](mailto:celine.parys@vaucluse.gouv.fr)